



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey-Chambertin, le 21 janvier 2022

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Madame la Directrice de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Préservation de la qualité de l'eau et  
des milieux aquatiques  
A l'attention de M. CIBAUD Emmanuel  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur la demande de reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Référence : 2022\_02\_DDT

Madame la Directrice,

Par lien de téléchargement du 22 décembre 2021, vous m'avez transmis le dossier, visant la reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

C'est avec grande attention que je l'ai instruit.

Le dossier doit également être compatibles et conformes avec le SAGE de la Vouge révisé le 3 mars 2014, comprenant notamment :

- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin ;
- Disposition III-1 : Améliorer et rénover les systèmes d'assainissement collectifs.

La CLE de la Vouge a noté les imprécisions suivantes :

- La codification des masses d'eau souterraines est obsolète et a été mise à jour depuis plusieurs années ;
- La carte d'inondabilité hydrogéomorphologique n'est plus d'actualité ; seules les données issues de l'étude DDT-BRli sont d'actualité ;

- L'évocation du Puits de Genlis est inutile mais les puits de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges situés à Perrigny-lès-Dijon sont absents (sic) ;
- Il aurait été pertinent d'évoquer le projet de SDAGE 2022-2027 ;
- Le contrat de milieu évoqué est celui terminé en 2014 ; depuis deux se sont succédé (sic) ;
- Il est évoqué l'état des lieux de 2013, un plus récent a été publié ;
- Les débits de référence de la station de Tarsul-Izeure n'ont pas été mis à jour et l'apport de la Cent Fonts à la Varaude est au minimum de 80l/s tout au long de l'année et non de 40l/s ;
- Les données sur la Boïse / le Chairon à Noiron-sous-Gevrey / Saulon-la-Chapelle ne sont pas les bonnes ;
- Le traitement dans la filière SBR est inconnue !

La CLE a noté que la nouvelle Station d'Épuration des Eaux Usées aura les caractéristiques suivantes :

- Une capacité pour la charge organique sera de 3 510 EH (sur la base de 60 g DBO5/j/EH) et pour la charge hydraulique de 5 000 EH (760 m<sup>3</sup>/j (P95) et 64,37 m<sup>3</sup>/h (débit de pointe)) ;
- La filière envisagée est de type boue activée par aération prolongée avec traitement tertiaire et complétée d'une filière dite « nappe haute » ;
- Cette filière comprendra un traitement biologique de la pollution carbonée, un traitement biologique de la pollution azotée (nitrification / dénitrification) et un traitement physico-chimique du phosphore.

Le calcul de l'impact sur le milieu récepteur est manifestement erroné (débits d'apport de la Cent Fonts à la Varaude et de référence sur la station de Tarsul Izeure, absence de prise en compte de l'autoépuration du fossé avant rejet dans le cours d'eau, pas de prise en compte du couple infiltration/évaporation dans le fossé, ...). Néanmoins, l'amélioration de la qualité du rejet dans le réseau hydrographique sera indéniable et répondra aux objectifs d'atteinte de son bon état.

La CLE note que la mise en œuvre du programme de traitement des eaux claires parasites est indispensable au regard des volumes estimés en entrée de station (9.5 m<sup>3</sup>/h), afin que la filière soit la plus efficiente possible.

Dans ces conditions, la CLE de la Vouge sursoit son avis sur la reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, afin que le maître d'ouvrage puisse apporter des réponses aux remarques listées ci-avant.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie à : Monsieur le Président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)